

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE
12 DÉCEMBRE 2005 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 RUE
LYNCROFT À HAMPSTEAD. LA SÉANCE DÉBUTE À 20 H 10**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

EST ABSENTE : Anne-Marie Boucher-Garber

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

1^{IÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Gary Shapiro Demande de renseignements à propos de l'entente de
5666 Ch. Queen Mary services avec la Ville de Côte-Saint-Luc pour la
Bibliothèque.

Michael Goldwax Public Security – Introductions par effraction / vols.
35 Ch. Holly

2005-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2005-015

**DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil de la Ville de Hampstead ont déposé leur déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) à l'exception de madame Anne-Marie Boucher-Garber qui déposera sa déclaration lors d'une prochaine séance.

2005-016

ASSIGNATION DES PORTFOLIOS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les membres du conseil ont pris connaissance de leurs assignations suivantes de portfolios (dossiers) de la Ville de Hampstead :

William Steinberg, Maire	-	Ressources humaines
Anne-Marie Boucher, conseillère	-	Finances
Leon Elfassy, conseiller	-	Travaux publics

Abraham Gonshor, conseiller	-	Sécurité Publique
Bonnie Feigenbaum, conseillère	-	Service des Loisirs
David Sternthal, conseiller	-	Juridique
Clifford Borden, conseiller	-	Circulation (sécurité routière)

Adoptée

2005-017

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 740 - RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement N° 740 a été donné lors de la séance du 28 novembre 2005 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement N° 740 intitulé : « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Hampstead ».

Adoptée

2005-018

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 741 – DÉLÉGATION DE POUVOIR AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement N° 741 a été donné lors de la séance du 28 novembre 2005 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement N° 741 intitulé : « Règlement autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ».

Adoptée

2005-019

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 742 – DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAUX DE TAXES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2006

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De reporter l'adoption du règlement N° 742 à une séance subséquente du conseil municipal.

Adoptée

2005-020

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 743 – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement N° 743 a été donné lors de la séance du 28 novembre 2005 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement N° 743 intitulé : « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme ».

Adoptée

2005-021

**AVIS DE MOTION. - RÈGLEMENT N° 744 – RÉMUNÉRATION DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Avis de motion est donné par le conseiller David Sternthal qu'il y aura adoption du règlement n° 744 relativement au traitement des membres du conseil municipal, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 744 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2005-022

**AVIS DE MOTION. - RÈGLEMENT N° 745 – REMBOURSEMENT DES
DÉPENSES FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

Avis de motion est donné par le conseiller David Sternthal qu'il y aura adoption du règlement n° 745 décrétant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 745 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2005-023

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA PUBLICATION DU PROGRAMME
PRINTEMPS / ÉTÉ 2006 DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des Services communautaires et loisirs daté du 24 novembre 2005 relativement à une demande de soumissions pour la préparation et la publication d'une brochure pour le programme de printemps / été 2006;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal octroie à « Le Groupe Pénéga » le contrat de préparation et de publication de la brochure du programme printemps / été 2006 des Services communautaires et récréatifs de la Ville de Hampstead, selon les prix et conditions présentés dans leur soumission du 25 octobre 2005.

Adoptée

2005-024

AUTORISATION POUR APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- De reporter l'adoption de ce sujet à une séance subséquente du Conseil.

Adoptée

2005-025

ENTENTE INTERMUNICIPALE – UTILISATION DU DÉPOTOIR À NEIGE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la lettre du 29 novembre 2005 du directeur général de la Ville de Côte Saint-Luc, ainsi qu'une copie de l'entente intermunicipale permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc;

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser le maire ou, en cas d'absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en cas d'absence, la greffière, à signer l'entente intermunicipale par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall. Pour avoir le droit d'utiliser le dépotoir à neige, la Ville de Hampstead versera à la Ville de Côte Saint-Luc un montant annuel de 10 000 \$ et un montant de 1,00 \$ par mètre cube de neige déposée au site durant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2006.

Adoptée

2005-026

ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CÔTE ST-LUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'entente intermunicipale permettant aux résidents de la Ville de Hampstead d'utiliser la bibliothèque de la Ville de Côte Saint-Luc

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière, à signer l'entente intermunicipale par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents de la Ville de Hampstead de devenir membres de d'utiliser les services de la Bibliothèque de Côte Saint-Luc situé au 5851 boulevard Cavendish.

Le maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur :

Bonnie Feigenbaum
David Sternthal
Abraham Gonshor
Clifford Borden

Ont voté contre :

Leon Elfassy

En faveur : 4

Contre : 1

Adoptée sur division

2005-027

APPROBATION ET SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DES ACTIVITÉS DE POURSUITE PÉNALE DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le territoire de Hampstead se reconstitue en municipalité à compter du 1^{er} janvier 2006 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (2003, chapitre 14) ;

ATTENDU QU'à titre de municipalité reconstituée la Ville de Hampstead aura le statut de poursuivante au sens du *Code de procédure pénale (L.R.Q c-25.1)* pour les infractions relevant de sa compétence ;

ATTENDU QUE la Cour municipale est une compétence d'agglomération qui sera exercée par la Ville de Montréal via l'équipe de la Direction des affaires pénales et criminelles ;

ATTENDU QU'une équipe de procureurs de la poursuite est déjà en place au sein de la Direction des affaires pénales et criminelles pour exercer l'ensemble des fonctions dédiées à un procureur de cour municipale ; et

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Hampstead de signer une entente portant sur la délégation des activités de poursuite pénale devant la Cour municipale de la Ville de Montréal :

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Hampstead, une entente portant sur la délégation des activités de poursuite pénale devant la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Adoptée

CONTESTATION DE LA COTISATION À LA CSST

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead redevient un employeur inscrit à la CSST, à compter du 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QUE la CSST a l'intention d'appliquer le *Règlement sur le suivi de l'expérience* pour établir la cotisation de la Ville de Hampstead à compter de 2006;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est assujettie au régime rétrospectif alors que la Ville de Hampstead ne sera pas admissible à ce régime et conséquemment ne pourra bénéficier de l'ajustement qu'il permet;

ATTENDU QUE des risques qui existaient à la Ville de Montréal ne se retrouveront pas à la Ville de Hampstead;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead selon le Comité de transition, paierait une cotisation à la CSST estimée aux environs de 2,39 \$ du 100 \$ de MSA si la CSST applique le suivi de l'expérience de la Ville de Montréal à la suite des reconstitutions;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead aura cinquante-trois (53) employés réguliers syndiqués et cadres ce qui représente une infime partie des 23 354,9 années-personnes à l'emploi de la Ville de Montréal en 2005;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead paierait légèrement plus que le taux de l'unité estimé à 1,71 \$ du 100 \$ de MSA, incluant l'ASP, pour 2006 si elle n'avait jamais été fusionnée à l'expérience de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le *Règlement sur le suivi de l'expérience* ne vise pas le cas des villes reconstituées et que celles-ci doivent donc être considérées comme de nouvelles entités légales auxquelles doit s'appliquer le taux de l'unité;

ATTENDU QUE l'application du suivi de l'expérience dans ce cas créerait une catégorie de villes qui seraient injustement cotisées par rapport à l'ensemble des municipalités du Québec

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- Que la Ville de Hampstead fasse connaître à la CSST son profond désaccord avec l'orientation de cette dernière de lui appliquer le suivi de l'expérience de la Ville de Montréal en 2006 et suivantes. Cette orientation pénalise indûment les citoyens qui en paieront les frais et constitue un traitement injuste et inéquitable en faisant payer à la Ville de Hampstead, un taux de cotisation correspondant à une interprétation déraisonnable et irréaliste du règlement entraînant pour la Ville de Hampstead un niveau de cotisation largement supérieur à l'expérience de Hampstead en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- Que la Ville de Hampstead demande à la CSST de la considérer, à défaut de lui appliquer sa propre expérience, comme un nouvel employeur en fixant son taux de cotisation au niveau de celui de l'unité de classification des municipalités, en attendant qu'elle développe sa propre expérience.

Adoptée

2005-029

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les membres du conseil de la Ville de Hampstead confirment les nominations des cadres de la Ville de Hampstead au 1^{er} janvier 2006, comme suit :
 - Richard Sun, Directeur général
 - Yvon Turcot, Directeur général adjoint
 - Zélia Craveiro, Assistante administrative et secrétaire du maire
 - Me Chantal Bergeron, Greffière de la Ville
 - Me André Drouin, Directeur – Ressources humaines
 - Irene Lahaie, Directrice – Services communautaires et loisirs
 - Chandra Devenyi – Chef de section - loisirs
 - Charles Ohayon, Trésorier
 - Armin Klaus, Assistant trésorier
 - Robert Martin, Directeur – Sécurité publique
 - Michel Richard, Chef de division, Achats, Contrôle budgétaire, Inventaire et Systèmes Informatiques

Adoptée

2005-030

NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES PAR INTERIM

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal accepte de nommer Monsieur Luc Beauregard comme Directeur des Travaux publics et Services techniques par intérim, pour une période de probation de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2006, le tout conformément aux termes et conditions versés confidentiellement dans les dossiers du personnel de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2005-031

ENTENTE INTERMUNICIPALE – CENTRE D'APPELS

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Hampstead est d'accord pour conclure une entente de services avec la Ville de Côte Saint-Luc relativement au Centre d'appels.;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Directeur général et la Greffière de la Ville de Hampstead soient autorisés à travailler avec leurs homologues de la Ville de Côte Saint-Luc pour préparer l'Entente intermunicipale;
- QUE le Maire ou, en cas d'absence, le Maire suppléant et le Directeur général ou, en cas d'absence, la Greffière, sont autorisés à signer l'Entente intermunicipale par laquelle la Ville de Hampstead utilisera les services du Centre d'appels situé dans la Ville de Côte Saint-Luc;
- QUE la Ville de Hampstead paiera la somme de 35,000 \$ par année pour recevoir ce service.

Adoptée

2005-032

PROLONGEMENT DU CONTRAT DU CHEF DE SECTION - SPORTS

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a informé les membres du conseil municipal de la nécessité de prolonger le contrat de travail du chef de section des sports;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil donne son approbation pour le prolongement du contrat de travail de Monsieur Ian Bresler pour une période de 6 mois, débutant le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 30 juin 2006.

Adoptée

2005-033

AUTORISATION À CERTAINES PERSONNES DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION POUR LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE le territoire de Hampstead se reconstitue en municipalité à compter du 1^{er} janvier 2006 en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.Q. 2004, c. 29) ;

ATTENDU QU'à titre de municipalité reconstituée la Ville de Hampstead aura le statut de poursuivante au sens du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c-25.1) pour les infractions relevant de sa compétence ;

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction; et

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Ville de Hampstead d'émettre certaines autorisations à délivrer des constats pour compléter les autorisations existantes afin d'assurer le respect de l'ensemble de la réglementation applicable sur son territoire à la suite de sa reconstitution.

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser les personnes apparaissant à l'Annexe « A » ci-jointe, à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Hampstead relativement aux lois, règlements ou résolutions décrites à ladite Annexe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

2005-034

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES

RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE COMITÉ DE TRANSITION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ET ADJUDICATION D'UN CONTRAT EN MATIÈRE DE SERVICES BANCAIRES

ATTENDU QUE le territoire de Hampstead se reconstitue en municipalité à compter du 1^{er} janvier 2006 en vertu de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (2003, chapitre 14);

ATTENDU QUE conformément à l'article 65 de cette même loi, le comité de transition de l'agglomération de Montréal a pour mission de participer avec les élus, les administrateurs et les employés de la Ville de Montréal et les arrondissements concernés à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter la transition des anciennes municipalités qui ont choisi de se reconstituer;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités à reconstituer d'octroyer un contrat de services bancaires le plus tôt possible avant le 1^{er} janvier 2006 afin de permettre au trésorier de poser certains actes en anticipation de la réorganisation;

ATTENDU QUE le comité de transition a lancé un appel d'offres public pour les services bancaires des 15 municipalités à reconstituer ;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme à l'ensemble des critères de qualification ; et

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande de façon unanime l'octroi du contrat à Banque Nationale du Canada :

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller David Sternthal et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les actes posés par le comité de transition de l'agglomération de Montréal relativement au contrat de services bancaires soient ratifiés ;
- QUE tel que recommandé par le comité de transition de l'agglomération de Montréal l'offre de Banque Nationale du Canada soit acceptée pour les services bancaires requis par la nouvelle Ville de Hampstead pour un terme de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2006, le tout selon les termes et conditions des cahiers des charges.

Adoptée

2005-035

RATIFICATION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC(NEQ)

ATTENDU que le Comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM) a le mandat d'obtenir le Numéro d'Entreprise du Québec (NEQ) pour la Ville de Hampstead;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil prenne acte des démarches du CTAM pour l'obtention du NEQ et reconnaisse que le NEQ de la Ville de Hampstead est le : « 8831858244 ».

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lorne Gold
169 Ch. Harland

Quels sont les coûts pour le service de Bibliothèque?

Gary Shapiro
5666 Ch. Queen Mary

Renseignements au sujet du prolongement du contrat du chef de section – sports;

Rencontre regroupant les 15 municipalités reconstituées?

Michael Goldwax
35 Ch. Holly

Déneigement.
Comité pour les services de loisirs, sports et culturels.

2005-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière

